

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 24 septembre 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/09/24-1/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20200924-lmc100000020924-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 25/09/2020

Réception Préfet : 25/09/2020

Publication RAAD : 25/09/2020

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : LAVENKA Olivier

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

---

OBJET : Contrats ruraux (CoR).

Le Département et la Région Ile-de-France ont adopté fin 2016 un nouveau règlement pour les contrats ruraux. Ce dispositif contractuel prévoit d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 2000 habitants ainsi que les syndicats intercommunaux de moins de 3000 habitants. 6 contrats vous sont proposés pour validation : La Celle-sur-Morin, Chalautre-la-Grande, La Chapelle-Saint-Sulpice, Chevru, Mortcerf et Touquin.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 200-16 en date du 17 novembre 2016, relative à l'approbation du règlement du nouveau contrat rural (CoR),

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/05 en date du 15 décembre 2016, relative à l'approbation d'une convention territoriale d'exercice concerté des compétences relative au dispositif « nouveau contrat rural » avec la Région-Ile-de-France et au règlement du nouveau contrat rural,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 23 septembre 2020 relative à l'approbation des projets de CoR cités ci-après,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les contrats ruraux avec les communes de La Celle-sur-Morin, Chalautre-la-Grande, La Chapelle-Saint-Sulpice, Chevru, Mortcerf et Touquin, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département,

Article 2 :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000 € à la Commune de La Celle-sur-Morin, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000 € à la Commune de Chalautre-la-Grande, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 97 804,50 € à la Commune de La Chapelle-Saint-Sulpice, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000 € à la Commune de Chevru, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000 € à la Commune de Mortcerf, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant 111 000 € à la Commune de Touquin, au titre du nouveau contrat rural,

Article 3 : d'imputer la dépense d'un montant total de 652 804,50 € au titre de l'action «Contrats communaux» - opération « contrats ruraux 2020 » pour les Communes de La Celle-sur-Morin, Chalautre-la-Grande, La Chapelle-Saint-Sulpice, Chevru, Mortcerf et Touquin.

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) : M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne